



**Procès-verbal approuvé de la séance extraordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire Central Québec, tenue le mardi 18 février 2014 à 19 h 30, au centre administratif, 2046, chemin St-Louis, Québec (Québec) G1T 1P4**

<b>Présents :</b>	Stephen Burke	Président
	Darlene Brown	Commissaire (par téléphone)
	Heather Clibbon-Coté	Commissaire
	Chantal Guay	Commissaire (par visioconférence)
	Marie-Claude Doucet	Commissaire (par visioconférence)
	Kevin Jack	Commissaire
	Robert Lemelin	Commissaire
	Wyna Marois	Commissaire
	Esther Paradis	Commissaire
	Jean Robert	Vice-président
	Marielle Stewart	Directrice générale
	Edward Vining	Commissaire
	Aline Visser	Commissaire
<b>Absents :</b>	Isabel Béland	Commissaire-parent
	Debbie Ford-Caron	Commissaire
	Stephen Nellis	Commissaire-parent
	Jo Rosenhek	Commissaire
	Jo-Ann Toulouse	Commissaire
	Marie-Soleil Tremblay	Commissaire
	Robert Vallières	Commissaire
<b>Également présents :</b>	François Garon	Technicien en informatique
	Patti L. Moore	Secrétaire générale
	Pierrette Laliberté	Directrice du Service des ressources humaines

**14-02A.01 Ouverture de la séance**

Le président déclare la séance ouverte à 19 h 31.

**14-02A.02 Adoption de l'ordre du jour**

Il est PROPOSÉ par H. Clibbon-Coté, APPUYÉ par A. Visser et RÉSOLU à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour, tel qu'il a été distribué.

**14-02A.03 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 janvier 2014**

Il est PROPOSÉ par W. Marois, APPUYÉ par C. Guay et RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des commissaires, tenue le vendredi 17 janvier 2014, tel qu'il a été distribué.

Les commissaires H. Clibbon-Coté, K. Jack, E. Vining, R. Lemelin et D. Brown se sont abstenus de voter.

**14-02A.04 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 31 janvier 2014**

Il est PROPOSÉ par E. Paradis, APPUYÉ par W. Marois et RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil des commissaires, tenue le vendredi 31 janvier 2014, en y apportant la modification suivante :

La commissaire H. Clibbon-Coté était présente, et non absente, comme le procès-verbal l'indique.

Les commissaires K. Jack, R. Lemelin et H. Clibbon-Coté se sont abstenus de voter.

**14-02A.05 Affaires nouvelles**

a) Consortium de commissions scolaires : portfolio d'assurance responsabilité civile

ATTENDU QUE le portfolio d'assurance responsabilité civile, obtenu grâce au consortium des commissions scolaires des régions administratives 01, 02, 03, 09 et 12, s'est révélé être avantageux au plan financier;

ATTENDU QUE les commissions scolaires en question sont d'avis que cet achat regroupé de services devrait être maintenu pour l'année scolaire 2014-2015;

ATTENDU QUE la Commission scolaire des Appalaches a consenti à représenter le consortium de commissions scolaires pour les négociations avec Guy Turcot de la firme GT&A gestion de risque inc.;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Central Québec a tout intérêt à demeurer membre du consortium;

Il est PROPOSÉ par K. Jack, APPUYÉ par A. Visser et RÉSOLU à l'unanimité que la Commission scolaire Central Québec demeure membre du consortium de commissions scolaires pour le renouvellement de l'assurance responsabilité civile pour l'année scolaire 2014-2015; et

**Affaires nouvelles**a) Consortium de commissions scolaires : portfolio d'assurance responsabilité civile (continué)

Que la Commission scolaire mandate la firme GT&A gestion de risque inc. pour négocier de gré à gré avec AON, courtier d'assurance, en vertu de la clause de l'option de renouvellement, en vue de préparer un appel d'offres public pour le renouvellement de l'assurance responsabilité civile pour toutes les commissions scolaires qui font partie du consortium; et

Que la Commission scolaire mandate, le cas échéant, la Commission scolaire des Appalaches pour s'occuper de l'appel d'offres public, conformément aux politiques et procédures actuellement en vigueur à cette commission scolaire et qu'elle accepte la responsabilité conjointe à cet égard; et

Que, à la suite de la présentation de l'évaluation des soumissions par la firme *GT&A gestion de risque inc.*, la Commission scolaire accepte la recommandation résultant du processus d'appel d'offres; et

Que la Secrétaire générale soit autorisée à signer tous les documents relatifs à la police d'assurance.

b) Retraite de la Directrice générale

ATTENDU QUE la Directrice générale a signifié son intention de prendre sa retraite en date du 1<sup>er</sup> septembre 2014;

Il est PROPOSÉ par H. Clibbon-Coté, APPUYÉ par M.-C. Doucet et RÉSOLU à l'unanimité que la Commission scolaire Central Québec accepte, à son grand regret, la retraite de la Directrice générale, Marielle Stewart, en date du 1<sup>er</sup> septembre 2014.

c) Formation d'un Comité de sélection : Poste Directeur général

ATTENDU QUE la Directrice générale a signifié son intention de prendre sa retraite en date du 1<sup>er</sup> septembre 2014;

ATTENDU QUE le Conseil des commissaires désire suivre la procédure prescrite pour trouver un remplaçant à la direction générale;

ATTENDU QU'EN vertu de la Politique en matière de recrutement, de sélection et d'embauche, un Comité de sélection doit être formé;

ATTENDU QUE le Conseil des commissaires a le mandat d'approuver les descriptions de tâches suivantes : direction générale, direction générale adjointe, secrétariat général et directions de services;

Affaires nouvelles (continué)c) Formation d'un Comité de sélection : Poste Directeur général (continué)

Il est PROPOSÉ par E. Paradis, APPUYÉ par M.-C. Doucet et RÉSOLU à l'unanimité que le Comité de sélection pour le poste de Directeur général se compose du Président, du Vice-président et des Commissaires E. Paradis, A. Visser et J. Rosenhek.

d) Remplacement de la Directrice générale : Description de tâches et affichage de poste (approbation)

ATTENDU QUE le Conseil des commissaires a formé un Comité de sélection pour pourvoir le poste à la direction générale;

ATTENDU QUE la Politique en matière de recrutement, de sélection et d'embauche stipule que le Comité de sélection doit revoir la description de tâches;

ATTENDU QUE la Politique en matière de recrutement, de sélection et d'embauche stipule également que le Conseil des commissaires doit accepter la description de tâches révisée pour le poste à pourvoir à la direction générale;

ATTENDU QUE le Comité de sélection s'est réuni et qu'il a préparé une recommandation à l'intention du Conseil des commissaires;

Il est PROPOSÉ par E. Paradis, APPUYÉ par R. Lemelin et RÉSOLU à l'unanimité que le Conseil des commissaires accepte la recommandation du Comité de sélection et que la description de tâches pour le poste à pourvoir à la direction générale soit acceptée, telle qu'elle est présentée à l'**annexe 1** du présent procès-verbal.

e) Plan d'achat de tablettes électroniques iPad - contrat de gré à gré

ATTENDU QUE la CSCQ a déjà beaucoup investi dans son parc de tablettes électroniques et de périphériques afférents;

ATTENDU QUE la CSCQ a déjà beaucoup investi dans la formation de son personnel sur la technologie actuelle des iPad;

ATTENDU QU'UN bon nombre d'applications éducatives intéressantes sont maintenant disponibles en anglais pour les iPad;

Il est PROPOSÉ par R. Lemelin, APPUYÉ par C. Guay et RÉSOLU à l'unanimité que le Conseil des commissaires de la CSCQ approuve l'achat négocié de gré à gré de tablettes électroniques iPad, puisque cet appareil répond à tous les besoins de l'organisation.

f) Proposition pour abroger la résolution 14-01.11b) adoptée le 17 janvier 2014

ATTENDU QUE le Conseil des commissaires a recommandé, lors de sa séance ordinaire du 17 janvier 2014, l'adoption du calendrier (secteur des jeunes, région de la ville de Québec) pour l'année scolaire 2014-2015;

ATTENDU QUE l'APEQ a par la suite annoncé que son congrès annuel se tiendrait les 27 et 28 novembre 2014, plutôt que les 20 et 21 novembre, comme elle l'avait d'abord prévu;

ATTENDU QUE des journées pédagogiques sont toujours planifiées pour coïncider avec les dates de ce congrès, afin de permettre au plus grand nombre possible d'enseignants de participer à toutes les formations auxquelles ils désirent assister dans le cadre de ce congrès;

Il est PROPOSÉ par R. Lemelin, APPUYÉ par W. Marois et RÉSOLU à l'unanimité que le Conseil des commissaires de la CSCQ abroge la résolution 14-01.11b) adoptée lors de la séance ordinaire du 17 janvier 2014.

g) Adoption d'un calendrier révisé pour la région de la ville de Québec pour l'année scolaire 2014-2015

ATTENDU QU'EN vertu de l'article 238 de la Loi sur l'instruction publique, chaque commission scolaire doit établir le calendrier scolaire de ses écoles, en tenant compte de ce qui est prévu au Régime pédagogique;

ATTENDU QUE, selon la convention collective du personnel enseignant, un comité doit être formé aux fins de consultation sur le calendrier scolaire;

ATTENDU QU'à la suite de la rencontre et de la consultation du comité, ce dernier recommande l'adoption du calendrier proposé pour l'année scolaire 2014-2015;

ATTENDU QUE le calendrier révisé prend en compte le changement de dates du congrès annuel de l'APEQ, afin de permettre au plus grand nombre possible d'enseignants de participer à toutes les formations auxquelles ils désirent assister dans le cadre de ce congrès;

Il est PROPOSÉ par R. Lemelin, APPUYÉ par W. Marois et RÉSOLU à l'unanimité que la Commission scolaire Central Québec accepte le calendrier révisé (secteur des jeunes; région de la ville de Québec) pour l'année scolaire 2014-2015, tel qu'il est présenté à l'**annexe 2** du présent procès-verbal.

**Affaires nouvelles (continué)**h) Création d'un comité de sélection : Évaluation de la qualité des soumissions pour choisir un entrepreneur - l'agrandissement du gymnase de l'École Jimmy Sandy Memorial

ATTENDU QUE l'École Jimmy Sandy Memorial et la communauté naskapie ont signifié leur désir d'agrandir le gymnase actuel de l'école;

ATTENDU QUE l'appel d'offres pour trouver un entrepreneur est en cours et que les soumissions doivent être présentées d'ici le 28 février 2014;

ATTENDU QUE le contrat sera octroyé à la suite d'une évaluation qualité-prix;

ATTENDU QUE les soumissions doivent être évaluées par un comité de sélection;

ATTENDU QUE le Règlement sur les contrats de travaux de construction des organismes publics stipule que le comité de sélection doit être composé d'un ou d'une secrétaire et d'au moins trois membres;

Il est PROPOSÉ par R. Lemelin, APPUYÉ par K. Jack et RÉSOLU à l'unanimité qu'un Comité de sélection soit formé pour évaluer la qualité des soumissions présentées pour choisir un entrepreneur; et

Que le comité soit composé du commissaire K. Jack, du Directeur général adjoint, du Coordonnateur des ressources matérielles, construction et rénovations, d'un représentant de la nation naskapie, de l'architecte du projet et de la Secrétaire générale, qui assumera le rôle de secrétaire; et

Que le Comité de sélection se rencontre le 3 mars 2014.

i) Soumission pour un nouveau système de technologie sans fil à la CSCQ

ATTENDU QUE le système de technologie sans fil actuel de la Commission scolaire Central Québec n'est plus adéquat pour répondre aux besoins du centre administratif, des écoles et du centre;

ATTENDU QUE le Comité de gouvernance des TI de la CSCQ a établi que la technologie sans fil constituait une priorité;

ATTENDU QUE le Comité de gouvernance des TI de la CSCQ a recommandé de changer le système de technologie sans fil actuel;

ATTENDU QUE le Conseil d'administration de la CSCQ a approuvé cette recommandation;

**14-02A.05 Affaires nouvelles (continué)**

- i) Soumission pour un nouveau système de technologie sans fil à la CSCQ (continué)

ATTENDU QUE les plans et devis ont été préparés et qu'un appel d'offres public doit être publié au cours de la semaine du 17 février;

ATTENDU QUE le Directeur et le Coordonnateur du service des technologies de l'information ont tous deux recommandé que la soumission la plus basse répondant aux plans et devis du projet soit acceptée;

ATTENDU QU'IL n'y a donc aucune raison de former un comité de sélection;

Il est PROPOSÉ par R. Lemelin, APPUYÉ par E. Paradis et RÉSOLU à l'unanimité que le Conseil des commissaires de la CSCQ approuve l'appel d'offres public pour trouver un système sans fil à la fine pointe de la technologie.

**14-02A.06 Rapports des comités**

- a) Comité de parents

Aucun Commissaire-parent n'était présent.

**14-02A.07 Prochaine séance**

La prochaine séance ordinaire du Conseil des commissaires aura lieu le vendredi 21 mars 2014.

- 14-02A.08 a) Période de question du public**

Il n'y a eu aucune question.

- 14-02A.08 b) Période de question des commissaires**

Il n'y a eu aucune question.

**14-02A.09 Ajournement**

Il est PROPOSÉ par R. Lemelin et APPUYÉ par M.-C. Doucet de lever la séance à 20 h 09.

---

Patti L. Moore  
Secrétaire générale

---

Stephen Burke  
Président

**COMMISSION SCOLAIRE CENTRAL QUÉBEC**  
**DESCRIPTION DE TÂCHES**

**POSTE:** Directeur général  
**RÉPOND À:** Conseil des commissaires de la Commission scolaire Central Québec  
**DATE:** Le 28 février 2011

---

**BUT**

Cette description de tâches a pour but d'établir un cadre conceptuel précisant ce que le conseil des commissaires de la Commission scolaire Central Québec attend du directeur général, afin de poser les bases d'une compréhension partagée du rôle de gouvernance du conseil et du rôle de gestion du directeur général. Cette description de tâches tient compte de la Loi sur l'instruction publique, des politiques et règlements gouvernementaux courants et des politiques approuvées par le conseil des commissaires. Le directeur général rend compte de sa gestion au conseil des commissaires.

**PRINCIPALES RESPONSABILITÉS**

1. Assister le conseil des commissaires dans l'exercice de ses fonctions et de ses pouvoirs comme suit:
  - a. Participer aux séances du conseil des commissaires, sans droit de vote,
  - b. S'assurer que le conseil des commissaires dispose de l'information pertinente et en temps opportun, afin de permettre une prise de décision éclairée,
  - c. Présenter un rapport écrit au conseil des commissaires avant les réunions régulières et
  - d. Conseiller le conseil des commissaires en ce qui concerne les objectifs stratégiques de la commission scolaire;
2. Veiller à ce que les décisions prises par le conseil des commissaires soient exécutées et exercer toute tâche que lui délègue le conseil des commissaires;
3. Recommander au conseil des commissaires des objectifs annuels, sur lesquels s'appuiera en partie l'évaluation annuelle du directeur général;
4. Superviser le développement et la mise en œuvre du processus de planification stratégique, de la convention de partenariat et de tout sujet connexe, selon les exigences;
5. Superviser la préparation du rapport annuel de la commission scolaire à soumettre au conseil des commissaires;
6. Assumer la responsabilité de la gestion courante des activités et des ressources de la commission scolaire, incluant: les services éducatifs et les services éducatifs complémentaires pour jeunes et adultes, les ressources humaines, les services financiers et le bureau du secrétariat général;
7. S'assurer que les priorités pédagogiques et administratives soient établies et respectées;
8. S'assurer, comme l'exige la Loi sur l'instruction publique, que des services éducatifs soient dispensés dans les écoles, dans les centres de formation professionnelle et dans les centres d'éducation des adultes;



9. S'assurer que le transport scolaire soit fourni selon les stipulations de la Loi sur l'instruction publique;
10. S'assurer que la commission scolaire réponde aux préoccupations de chaque communauté quant à l'organisation scolaire et aux services dispensés;
11. Coordonner le lien de la commission scolaire avec le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, ainsi qu'avec d'autres organismes ou individus;
12. S'assurer de la mise à jour de l'organigramme de la commission scolaire;
13. Respecter les règlements applicables ainsi que les processus de consultation et de sélection appropriés, lors de l'embauche d'administrateurs et de directeurs d'école, et présenter au conseil des commissaires, pour ratification, les noms des candidats recommandés;
14. S'assurer que des politiques et des procédures soient établies afin que les membres du personnel soient évalués annuellement par leur supérieur immédiat et que tout ajustement salarial soit apporté en temps opportun;
15. Supervisant les membres du personnel cadre, le directeur général doit préparer leur évaluation annuelle de performance selon les politiques de la commission scolaire et s'assurer que tout ajustement salarial soit apporté en temps opportun;
16. S'assurer que le personnel de la CSCQ continue à exploiter son plein potentiel grâce à la mise en œuvre de plans (il y en a 5 en tout) pour le perfectionnement du personnel;
17. S'assurer que le budget de la commission scolaire soit préparé conformément aux règles budgétaires et à la Loi sur l'instruction publique, ainsi qu'à toute autre exigence légale, et que les ressources financières, matérielles et humaines de la commission scolaire soient distribuées de manière équitable et transparente;
18. Aussitôt que la vérification des activités financières annuelles est terminée, soumettre un résumé de l'état financier annuel de la commission scolaire et le rapport du vérificateur externe au conseil des commissaires et au ministre;
19. Coordonner les relations avec les médias et la communauté;
20. Visiter chacune des écoles au moins une fois l'an;
21. Coordonner la participation de la commission scolaire à la négociation de conventions collectives;
22. Après l'imposition de la taxe scolaire, transmettre par la poste une demande de paiement de la taxe scolaire à tout propriétaire d'un immeuble imposable par la commission scolaire;
23. Diriger le comité consultatif de gestion et participer au comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, si un représentant n'a pas été désigné;
24. Participer activement au niveau provincial en siégeant à la Table des directeurs généraux de la région 03-12, à la Table éducation de la Capitale Nationale, à la Table des directeurs généraux des commissions scolaires anglophones et représenter la commission scolaire au sein du conseil d'administration de LEARN.

19 février 2014

<b>Affichage #</b>	<b>2618</b>
--------------------	-------------

CENTRAL QUÉBEC SCHOOL BOARD  
COMMISSION SCOLAIRE CENTRAL QUÉBEC

**OCCASION UNIQUE DE LEADERSHIP  
DIRECTEUR GÉNÉRAL**

La Commission scolaire Central Québec (CSCQ) offre des services éducatifs en langue anglaise dans les régions suivantes : la Capitale-Nationale, la Mauricie, le Saguenay-Lac St-Jean, Thetford Mines, Chibougamau et Schefferville. La CSCQ dessert avec fierté une clientèle d'environ 4,500 élèves inscrits à l'enseignement primaire, secondaire, adulte et professionnel et administre un budget annuel s'élevant à près de 60 millions de dollars. La CSCQ se distingue comme un meneur innovateur dans la province et offre un environnement de travail à la fois stimulant et enrichissant.

La CSCQ est à la recherche d'un directeur général qui fera preuve de leadership et qui saura guider la commission scolaire dans la formulation, la mise en œuvre et le suivi des orientations stratégiques, des ententes de partenariat, des objectifs annuels, ainsi que des plans d'action qui en découlent. Le directeur général sera responsable de la gestion des activités, des programmes et des ressources pour l'ensemble des unités administratives, des établissements et des champs d'activités et s'assurera de la qualité des services offerts. Le directeur général veillera à la mise en œuvre des décisions prises par le Conseil des commissaires, selon les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

**QUALIFICATIONS:**

- Être titulaire d'un diplôme de cycle supérieur ou de premier cycle dans un champ de spécialisation approprié; un diplôme universitaire de deuxième cycle dans une discipline pertinente serait un atout;
- Posséder dix années d'expérience pertinente, dont au moins cinq dans un poste de cadre;
- Avoir un leadership visionnaire ainsi que des habiletés dans la consolidation d'équipe et les relations interpersonnelles favorisant le sens de l'équipe et encourageant l'innovation;
- Maîtriser parfaitement la communication en anglais, orale et écrite; parler et écrire aisément en français;
- Démontrer des capacités d'organisation et de gestion ayant fait leurs preuves dans des réalisations concrètes; de l'expérience dans la gestion des besoins de communautés variées sera un atout significatif;
- Comprendre les volets financier, pédagogique, de gouvernance et d'administration d'une commission scolaire dans le contexte du système scolaire québécois ainsi que les lois et règlements qui s'appliquent;
- Avoir de l'expérience en enseignement constituerait un atout.

**CONDITIONS DE TRAVAIL & RÉMUNÉRATION:**

Conformes aux Règlements concernant les conditions d'emploi des gestionnaires des commissions scolaires.

**POUR POSER VOTRE CANDIDATURE:** Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae, accompagné d'une lettre de présentation, au plus tard le mardi 11 mars 2014 à l'adresse suivante:

Monsieur Stephen Burke, président  
Commission scolaire Central Québec  
Comité de sélection du directeur général  
2046, chemin Saint-Louis  
Québec (Québec) G1T 1P4

Adresse électronique : [burkes@cqsbc.qc.ca](mailto:burkes@cqsbc.qc.ca)

La description des responsabilités est disponible sur demande : Service des Ressources humaines  
418-688-8730 (poste 3060).

Le genre masculin sert uniquement à alléger le texte. La Commission scolaire Central Québec remercie toutes les personnes ayant démontré un intérêt pour ce poste, toutefois, seules les personnes retenues pour une entrevue seront contactées. La CSCQ est un employeur qui souscrit à un programme d'accès à l'égalité.



COMMISSION SCOLAIRE CENTRAL QUÉBEC  
CALENDRIER SCOLAIRE 2014-2015

Écoles primaires de l'Everest, Holland, Saint-Vincent, Ste-Foy et Valcartier  
Écoles secondaire Q.H.S. et Saint-Patrick

AOÛT 2014							SEPTEMBRE 2014							OCTOBRE 2014							
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	
					1	2		1	2	3	4	5	6				1	2	3	4	
3	4	5	6	7	8	9	7	8	9	10	11	12	13	5	6	7	8	9	10	11	
10	11	12	13	14	15	16	14	15	16	17	18	19	20	12	13	14	15	16	17	18	
17	18	19	20	21	22	23	21	22	23	24	25	26	27	19	20	21	22	23	24	25	
24	25	26	27	28	29	30	28	29	30				27	26	27	28	29	30	31		
31																					
NOVEMBRE 2014							DÉCEMBRE 2014							JANVIER 2015							
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	
						1		1	2	3	4	5	6					1	2	3	
2	3	4	5	6	7	8	7	8	9	10	11	12	13	4	5	6	7	8	9	10	
9	10	11	12	13	14	15	14	15	16	17	18	19	20	11	12	13	14	15	16	17	
16	17	18	19	20	21	22	21	22	23	24	25	26	27	18	19	20	21	22	23	24	
23	24	25	26	27	28	29	28	29	30	31			30	25	26	27	28	29	30	31	
30																					
FÉVRIER 2015							MARS 2015							AVRIL 2015							
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	
1	2	3	4	5	6	7	1	2	3	4	5	6	7					1	2	3	4
8	9	10	11	12	13	14	8	9	10	11	12	13	14	5	6	7	8	9	10	11	
15	16	17	18	19	20	21	15	16	17	18	19	20	21	12	13	14	15	16	17	18	
22	23	24	25	26	27	28	22	23	24	25	26	27	28	19	20	21	22	23	24	25	
							29	30	31					26	27	28	29	30			
MAI 2015							JUIN 2015							LÉGENDE							
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S		Congés - élèves/enseignants	16					
					1	2		1	2	3	4	5	6		Journées pédagogiques	17					
3	4	5	6	7	8	9	7	8	9	10	11	12	13		Fermeture d'urgence/tempêtes	3					
10	11	12	13	14	15	16	14	15	16	17	18	19	20		Congé de mars	5					
17	18	19	20	21	22	23	21	22	23	24	25	26	27		Premier jour d'école: 29 août 2014						
24	25	26	27	28	29	30	28	29	30						Dernier jour d'école: 23 juin 2015						
31																					
1 <sup>re</sup> journée de tempête à reprendre le 23 janvier 2015							2 <sup>e</sup> journée de tempête à reprendre le 27 mars 2015							Journées d'école pour les élèves: 180							
3 <sup>e</sup> journée de tempête à reprendre le 2 avril 2015														Journées d'école pour les enseignants: 200							